



Quels sont nos droits, quand cette loi n'est pas respectée, à part celui de fuir révoltés et impuissants ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mardi 4 mars 2003

Bonjour,

J'aimerais connaître vos activités et savoir ce que je peux faire personnellement afin de lutter pour le respect de la loi Evin, autrement dit, pour le respect des non fumeurs, en particulier dans notre région (j'habite dans le 06).

Quels sont nos droits, à nous simples citoyens, quand cette loi n'est pas respectée, à part celui de fuir révoltés et impuissants ?

Merci de votre réponse

Réponse :

Il faut faire savoir, par tous les moyens, que vous êtes incommodée par la fumée de vos voisins. Néanmoins, vous devez éviter l'affrontement direct avec les fumeurs et vous adresser systématiquement à ceux qui ont la responsabilité des lieux dans lesquels vous subissez ces nuisances. Pour les restaurants :

Consultez les conditions particulières d'[application de la loi](#) dans les Bar et Restaurants, puis les [conseils pratiques](#) que DNF vous propose.

Si vous souhaitez ensuite aller plus loin dans votre démarche ou connaître vos droits dans d'autres espaces protégés par la loi, contactez-nous à nouveau